

VOLLORE-VILLE



Bulletin Municipal



MEILLEURS VOEUX

Janvier 2013

Le mot du Maire

C'est avec un optimisme mesuré que nous abordons cette nouvelle année à Vollore Ville. 2013 risque, au vue des prévisions pour l'économie et pour l'emploi, d'être une mauvaise année. Nous l'abordons avec confiance, parce que nous avons pris au cours de ces deux dernières années les orientations nécessaires à l'attractivité de notre commune et à son développement. Après avoir resserré nos budgets de fonctionnement, nous avons concentré nos investissements pour stabiliser nos dépenses. La facilitation des projets privés a solidifié les fondations qui supporteront nos investissements.

Les investissements continueront en vue de favoriser :

- Le tourisme, parce que nos commerces ne se maintiendront et se développeront que si un afflux de population en période estivale permet de conforter leurs chiffres d'affaires.
- L'attrait du bourg pour que de nouveaux locataires viennent et permettent d'assurer le maintien et la qualité de notre école ainsi que la valorisation des investissements privés.
- Le confort de vie dans nos villages parce que l'agriculture qui y réside est un pilier de notre économie communale (filières courtes, produits de qualité...)

Quels investissements pour cela :

- **Tourisme :**
 - Classement des deux campings en 3 étoiles (la catégorie minimale recherchée par les touristes). Cela nécessite un gros effort à Montbartoux où la vétusté des équipements est flagrante.
 - Rénovation des tennis devenus impraticables
 - Réouverture du bassin de pêche.
- **Attrait du bourg :**
 - La rénovation de l'église est financée (au moins pour les deux premières tranches). Ces travaux contribueront à la mise en valeur de notre patrimoine et à l'embellissement du bourg.
 - La réfection du réseau d'eau potable supprimera les derniers branchements en plomb et permettra la défense incendie déficiente aujourd'hui.
 - La création du réseau chaleur permettra de stabiliser les coûts du chauffage individuel et simplifiera l'approvisionnement et le paiement de l'énergie.
 - L'inscription à la réfection de la traverse du bourg avec l'aide du Conseil Général (Route Départementale) permettra, après la réfection des réseaux, de refaire la voirie et ses abords dans le bourg (organisation des voies de circulation et des stationnements ; régulation de la vitesse ; cheminements piétons etc...)
- **Confort de vie dans nos villages :**
 - L'entretien par nos services techniques de la voirie en générale (accotements, fossés, pluvial, etc ...) permet d'augmenter la durée de vie de nos routes. Il est illusoire de penser toutes les refaire, le programme d'investissement doit être pensé différemment.

Nos actions s'inscriront donc dans la continuité, notre ligne de conduite des affaires municipales portent et porteront leurs fruits, pierre après pierre nous rénovons notre commune.

Je tiens à remercier et féliciter l'ensemble de nos agents qui s'adaptent parfaitement à nos exigences de qualité et s'impliquent par leur engagement dans nos projets.

Félicitations aux associations, à leurs présidents(es) pour la qualité de leurs travaux. Soucieux d'animer la vie communale, attentifs à fédérer des groupes de bénévoles ; elles fortifient le tissu sociale et soutiennent chacune à leur manière la convivialité volloroise .

Un mot particulier de remerciement pour les parents d'élèves qui, grâce à leur dévouement, recueillent des fonds qu'ils reversent en totalité pour le bien-être des enfants scolarisés et la qualité de l'accueil scolaire.

Merci aux bénévoles qui participent activement par des réalisations quelquefois bénignes mais importantes pour construire petit à petit une image rénovée de notre commune.

A ce sujet, 2013 sera l'année de l'implication et de l'information des Vollorois dans la réalisation des chantiers. En effet, une autonomie de la municipalité était nécessaire pour l'élaboration des dossiers et de leur financement, l'investissement personnel de certains élus était gage de réussite. La qualité finale et l'appropriation des travaux se fera grâce à la prise en compte de remarques et réflexions diverses. Des groupes de travail avaient été déterminés, ils seront élargis et mis à contribution dès ce début d'année. (Église, tourisme, aménagement du bourg, eau, voirie...)

Que 2013 soit une très bonne année pour chacun et chacune d'entre vous et pour Vollore Ville.

Bonne Année 2013

Bonne Année 2013

Actions 2012 (certaines sont développées dans ce bulletin) :

- **Le relevé et la gestion du cimetière** : ce lourd travail continue et s'affine.
- **La rénovation de l'église** : le chantier est ouvert depuis le 8 octobre 2012.
- **La voirie** : Le programme 2012 est partiellement réalisé (le Poux, le Breuil, Loupeux) il sera complété en 2013 (le Breuil –RD ; RD 312 – La Bournélie)
- **La rénovation des tennis** : Les travaux sont commandés à l'entreprise AGORESPACE, l'achat du terrain limitrophe est en attente de signature chez le notaire.
- **Le classement des campings** : un audit de classement a été demandé par chaque camping. Le classement deux étoiles attribuées à chacun n'est pas suffisant pour correspondre à la demande des clients actuels qui visent un minimum de trois étoiles.
- **Le réseau d'assainissement collectif** : Les travaux permettant d'améliorer le séparatif en excluant les eaux pluviales du réseau sont réalisés. Cela permet de régulariser et alléger le fonctionnement de la station d'épuration. De nouveaux raccordements seront possibles.
- **La modification des illuminations de Noël** : trop coûteuses et dépassées esthétiquement, les illuminations sont supprimées. Economie : 2700,00 € en 2011, 5 400,00 € en 2012.
- **Les acquisitions foncières terrains constructibles**: la commune a confié à l'établissement public foncier, société mutuelle d'aménagement foncier (EPF Smaf), l'achat et le portage des terrains inclus dans les zones à urbaniser après aménagement ainsi qu'un terrain en zone loisirs.
- **L'étang des Buradoux** : nous avons obtenu de la DDT l'arrêté de classement en « pisciculture privée » (bassin de pêche). Les travaux sont réalisés et l'autorisation de remise en eau est demandée.
- **Bâtiment « la poste »** : L'appartement est rénové et sera loué. Au rez de chaussée, un projet de la CCPC pour l'installation du restaurant scolaire est en cours.

RENOVATION DE L'ÉGLISE

Certes, cela ne se voit pas encore, mais le chantier de restauration de l'église est ouvert et les délais courent.

Le premier intervenant, adjudicataire du lot 1 (maçonnerie et pierres de taille), l'entreprise Geneste de Clermont Ferrand, a préféré installer les échafaudages au printemps. Toutefois, les délais sont maintenus.

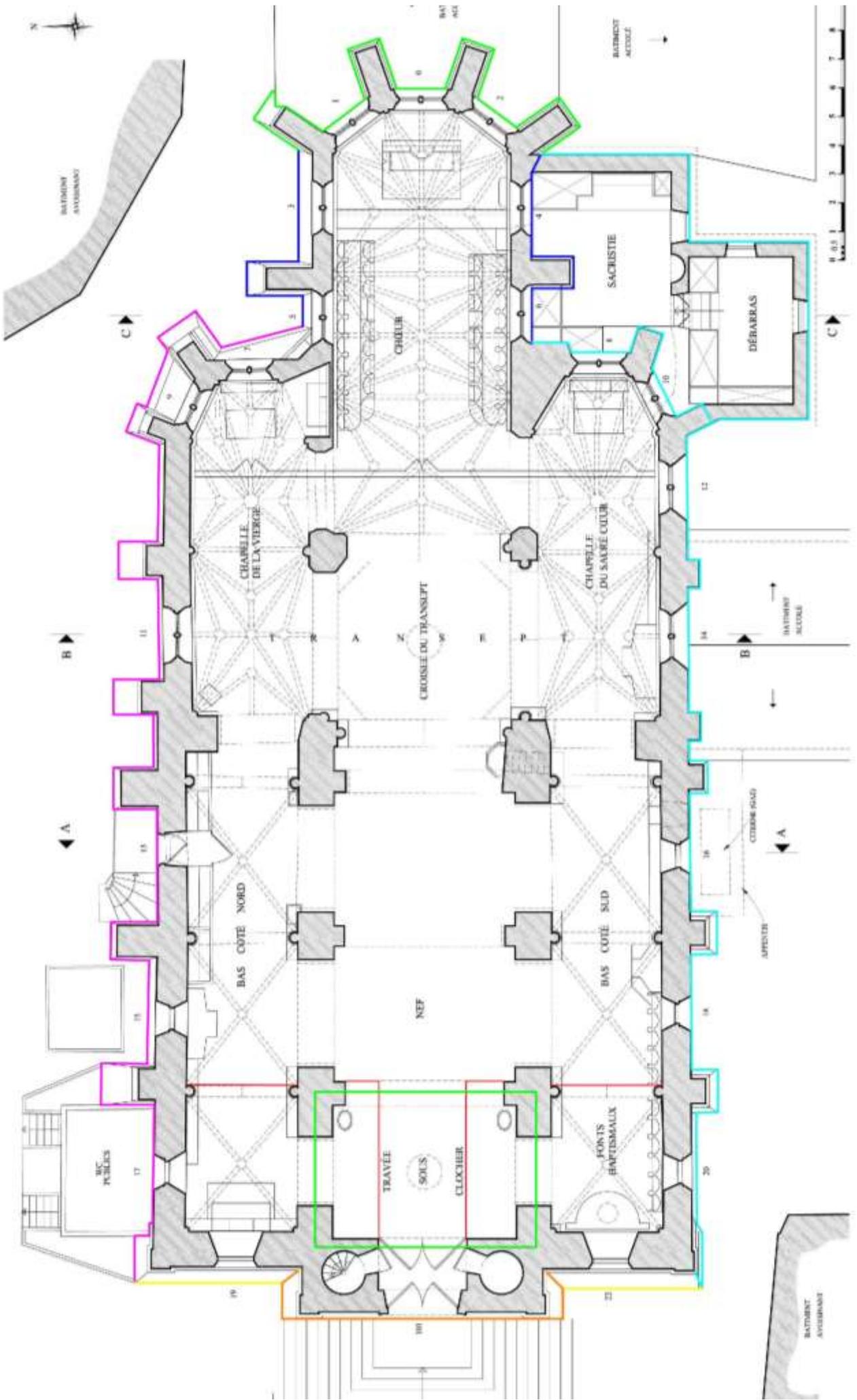
La commande comporte la réalisation de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1. Chaque tranche ayant un délai de 8 mois, la commande porte sur la réalisation des deux premières tranches groupées soit un délai total de 16 mois. L'ordre de service est daté du 6 octobre 2012, le délai court donc jusqu'au 6 février 2014. Le coût total de la commande est de : 672 419.11 € HT soit 804 213,26 € TTC. Les travaux concernés sont définis dans le plan ci-dessous.

Cette année les subventions nécessaires au financement des tranches suivantes (conditionnelles 2 et 3) seront demandées. Travaux de mars 2014 à juin 2016 pour un montant de 741 872.26 € HT soit 887 279.22 € TTC (l'obtention de subventions étant la condition impérative nécessaire à cette future commande).

LEGENDE

-  Tranche ferme : Couverture et élévations du chevet (baies 0, 1 et 2), échafaudage et tunnel de protection de la travée sous clocher
-  Tranche conditionnelle 1: Elévations du chevet (baies 3, 4, 5 et 6)
Couverture du clocher et élévations de la base octogonale du clocher
-  Tranche conditionnelle 2: Elévations de la souche carrée du clocher, élévation basse ouest du clocher et intérieur du clocher

-  Tranche conditionnelle 3 : Elévations ouest des bas-côtés nord et sud, arases, corniches et modillons des élévations des bas-côtés nord et sud, couvertures des bas-côtés nord et sud et couverture de l'ancien clocher
-  Tranche conditionnelle 4: Couverture des 2 chapelles, élévation nord du bas-côté nord et élévations nord et est de la chapelle de la Vierge
-  Tranche conditionnelle 5: Elévation sud du bas-côté sud, élévations sud et est de la chapelle du sacré-coeur et couverture et élévations de la sacristie



LES TENNIS

Les deux terrains de tennis seront rénovés par la pose de gazon synthétique sablé. Outre l'utilisation pour la pratique du tennis, l'un d'eux sera équipé en terrain multisport. On pourra donc y pratiquer en plus du tennis : le hand, le basket, le volley, le badminton.



Les arbres présents sur le terrain situé derrière les tennis seront abattus par le propriétaire actuel. Le terrain nu est en cours d'acquisition. Plusieurs projets pourront y être réalisés : terrain de pétanque, abri d'accueil des pétanqueurs et tennismen...

L'ETANG DES BURADOUX

Comme demandé lors de la « visite approfondie décennale » réalisée en juin 2012 suite à l'arrêt de classement en bassin de pêche de décembre 2011, les travaux ont été réalisés. Soit :

- La suppression de la végétation sur la digue
- Le reprofilage et l'empierrement de la digue
- L'installation d'un moine
- La construction d'un déversoir d'orage.

La majorité des travaux a été réalisée par nos employés avec leur engin. Félicitations à eux et un grand merci à Henri Lyonnet pour sa participation et ses conseils avisés.

Le moine a été acheté en kit préfabriqué.



CAMPING DE MONTBARTOUX

Afin d'obtenir le classement 3 étoiles des investissements devront être réalisés au camping de Montbartoux.

Construction d'un bâtiment abritant de nouveaux sanitaires

Installation d'une piscine

Le cout total de ces projets est de 200 000,00 € HT

Des subventions sont demandées au Conseil Général (20%) et au Conseil Régional (20%), un dossier a été déposé en demande de dotation de l'Etat. Le complément sera financé par une augmentation du loyer amortissant une partie du reste à charge. Un accord a été négocié avec Yann.



RESEAU CHALEUR – RESEAU EAU POTABLE

Un appel d'offre a été lancé en novembre 2012 pour le choix d'un bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre du projet. Afin de limiter les bureaux d'études et pour mieux coordonner les travaux, nous avons choisi de faire appel pour une maîtrise d'œuvre commune pour l'eau et le réseau de chaleur.

Trois sociétés ont répondu, les plis ont été ouverts le 21 décembre. Les offres sont conformes à nos prévisions, le choix se fera en Conseil Municipal en janvier.

Pour l'eau potable, le bureau chiffrera le projet et nous donnera les dossiers de demandes de financement et les dossiers de consultation des entreprises. Les travaux concerneront le remplacement de la conduite actuelle de la Croix de Chossieres jusqu'au carrefour du garage. Tous les branchements particuliers seront revus dans le bourg, les quelques branchements en plomb existants seront remplacés

Pour le réseau de chaleur, l'étude contribuera à définir les coûts réels, le coût réel du chauffage pour chaque particulier puis la définition du réseau et de sa puissance. Les personnes candidates au branchement sur ce réseau seront visitées.

Nous invitons les personnes intéressées qui ne l'ont pas encore fait savoir de se faire connaître en mairie.

STATIONNEMENT : RAPPEL

Malgré l'arrêté municipal pris le 3 décembre 2010, il y a toujours des voitures en stationnement devant le garage de la commune situé Rue du Château.

Un arrêté interdit le stationnement dans la rue du Creux de Fours et face à la Tourelle

Nous demandons donc aux propriétaires de véhicules de bien vouloir respecter ces arrêtés avant sanctions.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vollore-Ville

La commune étudie la nécessité d'une révision simplifiée du PLU, celle-ci porterait notamment sur les zones à urbaniser 1AU et 2 AU du PLU actuel et la proposition de schéma d'aménagement de ces zones

D'autre part, à la demande d'un agriculteur : l'extension de zone A afin de permettre l'installation d'équipements nécessaires au développement de l'exploitation.

Nous demandons aux propriétaires ayant un projet incompatible avec le classement actuel de nous faire parvenir leur demande avant le 28 février 2013

Bien entendu, il ne s'agit pas de répondre à des intérêts individuels (classement de terrains en zone constructible). Toutes les requêtes doivent avoir pour objectif un projet précis d'intérêt collectif ou conduisant à un développement d'intérêt collectif

CTAD

La mise en place d'un CTAD sur le territoire de la CCPC dans le but de favoriser le soutien des candidats à l'installation (jeunes agriculteurs ou pas) lorsque celles-ci concernent la mise en place d'ateliers de transformation ou le développement de filières courtes. Le CTAD doit également permettre la remise en état des terrains (aide au défrichage).

Les critères, et la dotation financière correspondant pour les aides que la CCPC souhaite mettre en place, dans le respect du cadre réglementaire européen et de la politique définie à l'échelle du territoire.

A/ Aide à l'installation

1. Les conditions d'éligibilité.

- Être agriculteur à titre principal.
- Être cotisant de solidarité ou chef d'exploitation.
- S'installer en diversification : vente directe, agritourisme, transformation ou production spécialisée (plantes aromatiques et médicinales).
- Avoir le siège d'exploitation sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Courpière.

2. Les obligations.

- Être exploitant agricole à titre principal pendant 5 ans.
- Avoir un suivi comptable pendant 5 ans.
- Avoir un suivi par le réseau d'installation foncière pendant 5 ans.
- Atteindre un revenu disponible de 10 500 € à 5 ans (minimum).

3. La réglementation européenne.

- Jusqu'à 7500 € de dotation dans le cadre de la règle de minimi.
- Jusqu'à 10 000 € de dotation dans le cadre de la marge DJA.

4. Choix des critères.

La proposition retenue est la suivante :

CRITERES Equilibre DJA – Création nouvelle

Situation de l'installation

5. Choix de la dotation (en fonction du nombre de points).

≤ 35 : 2500 €

Entre 36 et 50 : 5000 €

Entre 61 et 80 : 7500 €

Entre 81 et 100 : 10 000 € (uniquement pour les personnes éligibles à la DJA)

B/ Remise en état des friches.

Le dispositif sera proposé sur l'ensemble du territoire, sur les parcelles classées en boisement interdit qui sont en friche : toutes les communes doivent pouvoir en bénéficier, même si 2 ou 3 sont plus directement concernées dans l'immédiat.

Il ne bénéficierait qu'aux jeunes agriculteurs (installés depuis moins de 5 ans) et serait proposé au conseil général sous la même forme que le dispositif de reconquête agricole (aide à hauteur de 50% de la facture, plafonnée à 1200 €/ha).

Par ailleurs, une aide au semis d'herbe, en complément de la remise en état, sera également

CRITERES	Equilibre DJA - Création nouvelle
<u>Situation de l'installation</u>	
- Installation	
- hors cadre	15
- cadre familial	10
- Nb d'UTAF	
- 1	10
- <ou>1	5
- Enfants à charges	
- 1	2.5
- >1	5
<u>Production</u>	
- AB	15
- AOC Label	10
- Autre	5
- Création/reprise	12.5
<u>DJA</u>	12.5
<u>Autres critères</u>	
- Energies renouvelables	6
- Amélioration exploitation	6
- Service de remplacement	2
- Adhésion CUMA	1

demandée au Conseil Général (aide forfaitaire). Le coût est évalué entre 300 et 500 €/ha (seul le coût de la semence, estimé à environ 200€/ha, serait pris en compte par le Conseil Général pour octroyer une aide). Afin d'affiner les chiffres et de présenter des éléments concrets pour une aide forfaitaire lors de la commission du Conseil Général, un devis sera demandé à Coopagri (pour du ray grass, dactyle ou mélange).

Un comité de décision restreint devra être constitué pour la validation des dossiers de demande d'aide préalablement à leur transmission au Conseil Général.

La demande de contrat sera présentée sur la base de ces critères, en commission agricole au Conseil Général par le président de la communauté de communes et l'animateur du réseau le 7 septembre 2012.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La mise en place du service vidange par la communauté de communes du Pays de Courpière a pour but d'obtenir des tarifs attractifs en regroupant un maximum de vidanges au même endroit, au même moment et de garantir le traitement des boues en station d'épuration.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent auprès du SPANC.

L'entreprise DUBOST ASSAINISSEMENT de Maringues a été choisie suite à un appel d'offres par la CCPC pour assurer ce service. Le service vidange des installations d'assainissement que vous propose le SPANC est facultatif et vous pouvez faire appel au vidangeur de votre choix à partir du moment où les boues pompées sont acheminées et traitées en station d'épuration.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION au service SPANC de la CCPC :
04 73 53 24 71

DEPLACEMENTS

- Transports en commun :

Tarif unique (grâce au Conseil Général) sur le réseau Transdôme : **2 €**

Ceci quel que soit votre point de départ et votre destination.

Renseignements Gare Routière : 04 73 93 13 61 ou sur le site Internet du Conseil Général.

Vous avez à votre disposition à la Mairie les horaires des cars qui assurent les déplacements sur Courpière, Thiers et Vodable-Montagne. Vous trouverez également les horaires des cars et des trains Pont-de Dore – Clermont-Ferrand.

- Taxi-Bus des Montagnes :

Depuis votre domicile ou à proximité, un taxi vous accompagnera jusqu'à votre destination pour une somme modique.

Vous pourrez en particulier vous rendre au marché de Courpière le mardi matin pour 3.5 € et à Thiers le mardi après-midi tous les 15 jours pour 4 €.

Une nouvelle destination : Ambert le jeudi ; a été mise en place. En effet de nombreuses personnes du secteur sont maintenant hospitalisées en long séjour à l'hôpital d'Ambert

Détail des destinations et tarifs à la Mairie

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Nous vous rappelons que le recensement aura lieu du 17 janvier 2013 au 16 février 2013.

Il sera assuré par : Mme Isabelle RODRIGUES et M. Frédéric LYONNET.

Nous vous remercions par avance pour l'accueil agréable que vous leur réserverez!

CIMETIERE

La commune va lancer la procédure de reprise des concessions inconnues, des non ou mal entretenues. Il s'agit notamment des tombes sans nom et dont on n'a pu obtenir des renseignements de la part des familles suite à la pose des panonceaux l'an dernier.

Cette procédure permettra de libérer de nouveaux emplacements compte tenu qu'il n'est plus possible d'agrandir le cimetière.

Un procès-verbal d'état d'abandon démarrera cette phase au cours du printemps.

Appelez la « ESPACE CHIGNORE » !

Le 21 décembre 2012, le Conseil Municipal a dépouillé les propositions faites par les Volorois pour rebaptiser la *Salle Polyvalente*. A l'unanimité, cette dernière portera désormais le joli nom de

« Espace Chignore ».

Merci à tous ceux qui ont fait des propositions et retenez bien ce nom !

FLASH INFO P.D.M.

Un point sur les résultats

Cela fait maintenant 3 ans que le Plan de Développement de Massif Forestier « des Pays d'Olliergues et de Courpière » a vu le jour. Dans le cadre cette animation de nombreuses actions ont été menées, dont l'une des plus importantes consiste en l'analyse des peuplements forestiers du territoire. Par ailleurs de nombreuses réunions de vulgarisation ont été organisées soit en salle, soit sur le terrain afin d'apporter des informations pratiques aux sylviculteurs. D'autre part environ 250 personnes ont bénéficié des visites conseils individuelles sur le terrain.

Le P.D.M. en chiffres

12 985 ha de surface boisée
12 354 ha de surface boisée privée soit 95 %
Nombre de propriétaires : 4 000 environ

A ce jour seulement 13% des propriétaires se sont manifestés pour une visite conseil. Cela veut dire qu'il reste encore un gros potentiel en terme de développement forestier sur ce territoire.

Arrivée d'un nouveau technicien ?

Suite au départ de Caroline BRUYERE, qui a animé les 3 premières années du PDM avec beaucoup de succès, le C.R.P.F. Auvergne vient de recruter un nouveau technicien forestier, il s'agit d'Anthony CUBAYNES en poste depuis le 1^{er} Octobre.

N'hésitez pas à le contacter, il se tient à votre disposition pour répondre à vos questions, vous conseiller gratuitement sur la gestion de votre patrimoine forestier, en réalisant avec vous une visite-conseil sur le terrain. Il peut vous faire bénéficier des aides du Conseil Général du Puy-de-Dôme (aide à l'achat de parcelles forestières, aide au reboisement, ...).et vous mettre en contact avec des entreprises capables de réaliser les actions qui vous auront été conseillées.



Et pour la suite ?

Le travail se poursuit jusqu'en juin 2014. Si vous ne vous êtes pas encore manifesté et que vous souhaitez profiter des actions du P.D.M., n'hésitez pas à contacter Anthony CUBAYNES.

Nous vous rappelons que les visites-conseils sont **gratuites** et qu'il n'y a aucun engagement de la part du propriétaire.

En attendant de rencontrer l'animateur du PDM n'oubliez pas qu' en Janvier-Février-Mars vos bois ont besoin de vous !

Janvier

- **J'élague mes résineux** : qu'il s'agisse de l'élagage de pénétration à 2 m - 2,5 m ou de l'élagage des arbres d'avenir à 5,50 m – 6 m, il doit être

réalisé de préférence hors sève, entre janvier et avril et, si possible, sur branches sèches.

- **Je contrôle ou je dépose mes protections contre le gibier** : Deux fois par an, à la fin de l'hiver et dans le courant de l'été, il est important de contrôler l'état et la bonne implantation des protections contre le gibier, ceci afin de leur garantir une efficacité maximale. Sur des plantations plus âgées, où les risques de dégâts n'existent plus, il peut être nécessaire de retirer les protections (dépose). Certaines, en effet, peuvent présenter des parties métalliques (collier, piquets, agrafes) ou ont été fabriquées dans des matériaux qui nécessitent une dépose.
- **Je désigne mes baliveaux en peuplement feuillus** : opération à réaliser l'hiver, au moment où les arbres sont sans feuilles. Les baliveaux sont alors bien visibles et plus faciles à choisir, les défauts éventuels apparaissant nettement.
- **Je marque mes coupes** : activité typiquement hivernale, la marque des arbres à enlever est facilitée à cette époque par l'absence de feuilles sur les feuillus et par une praticabilité plus importante des parcelles.

Février

- **Je dépresse mes régénérations naturelles** : sur les parcelles régénérées naturellement (Sapin pectiné, Pin sylvestre, Chênes, ...), la quantité de semis par unité de surface peut être très élevée. Il est donc nécessaire d'intervenir, hors sève, pour en éliminer une partie et commencer, à cette occasion, à dégager et favoriser les mieux venants.
- **J'exploite ou je fais exploiter mes coupes de bois** : afin de limiter les risques de blessures sur les arbres à conserver, il est recommandé de procéder à ces opérations hors sève. Par ailleurs, les périodes de gel sont plus favorables aux opérations de débardage.

Mars

- **Je réalise mes plantations ou je les regarnis** : De mi-février à fin mai suivant les conditions climatiques de la parcelle (altitude, exposition). Eviter les périodes où la terre est gelée. La plantation de printemps est intéressante pour les essences craignant les sécheresses hivernales (ex : Douglas) ou sur des terrains présentant une faible réserve en eau.
- **Je traite mes résineux contre l'hylobe si nécessaire** : L'hylobe est un insecte qui se développe dans les ouches de résineux, après coupe à blanc et qui, pour terminer son cycle biologique, ronge les jeunes plants résineux au collet. Si des risques d'attaque existent sur votre parcelle, vous pouvez traiter à la mise en place, soit par trempage de la partie aérienne des végétaux dans une solution de K.OTHRINE 1,5 CE FORETS ou de GORI 920, soit en plaçant 10 g de MARSHAL SUXON au fond du trou de plantation. Si cela n'a pas été fait, il est possible de traiter au

moment des risques d'attaque en mai-juin par pulvérisation à la K.OTHRINE 1,5 CE FORETS ou au GORI 920.

- **Je protège mes plants contre le gibier** : Les dégâts commis par le grand gibier sur les jeunes peuplements sont de plus en plus importants et problématiques. Il est donc souhaitable de prévoir, à l'installation des plants, la mise en place des protections qui peuvent être mécaniques (manchons, tubes-abris sur feuillus, protections métalliques sur résineux) ou chimiques (répulsifs).
- **J'élague mes résineux** : qu'il s'agisse de l'élagage de pénétration à 2 m - 2,5 m ou de l'élagage des arbres d'avenir à 5,50 m – 6 m, il doit être réalisé de préférence hors sève, entre janvier et avril et, si possible, sur branches sèches.

Le CRPF a réalisé un certain nombre de documents qui décrivent en détail ces différentes opérations.
N'hésitez pas à nous contacter !

Contacts

Anthony CUBAYNES
CRPF Auvergne
Maison du Parc National Régional Livradois-Forez
Le Bourg – 63 880 ST-GERVAIS-SOUS-MEYMONT
@ : anthony.cubaynes@crpf.fr
Tél : 04 73 95 57 57 – 06 20 31 89 91

Les animations PDM et Post - PDM sont cofinancées par le Conseil Régional d'Auvergne, le Conseil Général du Puy-de-Dôme, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et les Communautés de communes du Pays d'Olliergues et de Courpière.

Pour une forêt stable et rentable, coupez régulièrement du bois dans vos parcelles boisées !



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

Toujours prêts pour l'animation de notre commune en relation avec les autres associations, les activités traditionnelles seront poursuivies en 2012 : cuisses de grenouilles, bannière, fête patronale, soirée châtaignes, repas des anciens... et d'autres à découvrir.

L'Assemblée Générale au cours de laquelle sera détaillé le programme des festivités se tiendra le samedi 26 janvier à partir de 18h à la salle polyvalente. Si vous n'êtes pas encore adhérent, vous êtes

cordialement invité à vous joindre à nous lors de l'assemblée générale

Renseignements pour toutes les activités et les inscriptions au repas de l'assemblée générale auprès de Françoise Delarboulet au 04 73 53 71 96 ou Annie Villeneuve au 06 88 58 53 21.

Quelques photos du repas des anciens du dimanche 11 novembre 2012



La Pétanque Voloroise

L'Assemblée Générale a eu lieu le 8 décembre au siège social (Camping de Montbartoux). Après avoir approuvé le bilan moral et financier 2012, elle a élu comme Président Robert BUISSON, Vice-Présidents Henri LYONNET et Philippe RIVIERE, Trésorière Marie-Odile MENIETTO, Trésoriers-Adjoints Aurélien ARCHIMBAUD et Jean-Claude BOURDILLON, Secrétaires Stéphane LYONNET, Thomas BONNEL et Nicolas BRAVARD.

Coordinateur Claude LAVEST. 5 nouveaux joueurs séniors et 3 jeunes sont venus renforcer l'effectif du Club. Les projets 2013 seront dans le calendrier. A retenir le 13 janvier à 14 h concours de belote et le samedi 2 mars repas dansant. Les joueurs qui souhaitent prendre la licence 2013 sont priés de transmettre rapidement le certificat médical au président (sans autre rappel).

Amicale des Sapeurs Pompiers

Elle remercie la population volloroise pour son accueil chaleureux et sa générosité lors de la présentation de

son calendrier 2013. L'ensemble des sapeurs pompiers vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Association Saint-Maurice

La Batterie fanfare St Maurice remercie l'ensemble des bénévoles qui ont participé à l'organisation et à la réussite de son 90^{ème} anniversaire en juin dernier. A la suite de l'assemblée générale, André CHASSAIGNE, que nous remercions pour toutes ces années de dévouement à la tête de la société, a souhaité passer la main. La société est heureuse de vous présenter son nouveau président :

Gérard DUNAUD, membre déjà bien présent et actif au sein de la batterie fanfare. Cette année, le gala aura lieu le samedi 15 juin 2013, sous la direction de Rodolphe COLLANGE qui concocte un nouveau programme, pour le plus grand plaisir des musiciens et des spectateurs. En attendant, nous vous convions à nos traditionnels pieds de cochons qui se dérouleront le dimanche 7 avril 2013

A.P.E.

L'association remercie toutes les personnes qui ont soutenu notre association à l'occasion de la foire de la Saint-André. Cette année encore, l'APE apporte un grand appui financier aux projets pédagogiques de l'école. Merci pour les enfants !

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 10 mars 2013 pour notre Super Loto !

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

AVEC VOLLORE

Nos activités 2012 se sont achevées avec la daube traditionnelle préparée selon les bonnes traditions culinaires par Patrick VORILHON et qui a réuni 120 personnes malgré le mauvais temps. Les amis qui n'ont pu être présents ont envoyé leur participation et les recettes ont été intégralement reversées à la Fondation du Patrimoine au profit de la restauration de notre église.

Notre Maire, Pierre ROZE, a fait part de sa confiance dans le bon démarrage des travaux dès la sortie de l'hiver.

Nous rappelons que le très beau livret sur l'église est en vente au prix de 10 € à PROXI, au Bistrot de la Fontaine et chez M. et Mme BLISSON

Les Concerts de Vologne

L'Assemblée Générale des CONCERTS DE VOLLORE a eu lieu le 8 Novembre à St Rémy sur Durolle en présence de plusieurs élus dont notre Maire, de journalistes et d'une trentaine de membres de l'Equipe.

La Présidente Monique Combronde et le Directeur Artistique Laurent Martin ont fait le bilan artistique et financier.

Excellente saison sur le plan de la qualité, mais moins bonne pour la fréquentation en baisse de plus de 10% comme pour la plupart des Festivals similaires en raison des problèmes économiques.

Les comptes seront cependant proches de l'équilibre grâce à l'attitude de certains artistes qui ont tenu compte des difficultés.

La prochaine saison aura lieu du 5 au 25 Juillet avec 8 concerts.

Laurent Martin avait fait part de son désir de se consacrer entièrement à ses propres concerts dès l'an dernier. N'ayant trouvé un successeur que pour l'automne 2013 il a accepté d'assurer encore la saison 2013.

Il a présenté son remplaçant, Bruno Chanel, qui a une résidence au Brugeron, lors de l'AG. Celui-ci se mettra au courant progressivement tout au long de la prochaine saison et prendra les commandes en octobre 2013.

Le programme sera officiel en février prochain.



Vollorando

L'association créée en janvier 2012 se porte bien et enregistre cette année 30 adhérents. 84 marcheurs ont participé au moins une fois à une randonnée proposée par Vollorando. Cette année, nous aurons parcouru 600 km, soit 44 sorties, 23 sur la demi-journée et 21 sur la journée entière avec pique nique.

Nous vous invitons à participer à l'une de nos randonnées, pour apprécier la bonne humeur et la convivialité, malgré les difficultés que certains ou certaines peuvent rencontrer lors de marches un peu plus difficiles. Nous n'avons annulé que 3 sorties pour cause de mauvais temps ou de canicule.

L'itinéraire d'une sortie a dû être modifié suite aux injonctions d'un représentant de la Société de Chasse dans les bois de Chignore. Nous profitons de cet incident pour rappeler que les randonneurs ne sont

pas des individus incontrôlables qui occasionnent des nuisances.

Vollorando marche sur des sentiers balisés permettant de découvrir le patrimoine local tout en respectant la nature environnante.

Nous remercions les 7 courageux volontaires qui ont partagé un débroussaillage du sommet du Grün de Chignore.

Nous vous attendons à l'AG du 11 janvier qui se terminera par une galette des rois, en échangeant nos vœux d'excellente année 2013.



VOLLORANDO 2013

Jeudi 3 janvier	Plan d'eau d'Aubusson – 7 km -100 m de dénivelé – 2 heures de marche
Dimanche 13 janvier	« Ronde des fours » à Fayet le Château – 2 possibilités : - 7 km - 100 m de dénivelé – 2 h de marche - 14 km – 140 m de dénivelé, pique nique
Dimanche 20 janvier	Les collines de Courtesserre – 9 km – 160 m de dénivelé – 3 h de marche
Jeudi 24 janvier	Les berges de la Dore – 15 km – 70 m de dénivelé – 5 h de marche – pique nique
Jeudi 31 janvier	Le château de Mauzun – 7 km – 120 m de dénivelé – 2 h 30 de marche
Dimanche 3 février	Le Puy d'Oscott, Celles sur Durole – 15 km – 300 m de dénivelé – 5 h de marche
Dimanche 10 février	« De ruisseau en ruisseau » à Olmet – 8 km – 300 m de dénivelé 3 h de marche
Jeudi 14 février	Le Puy de Montoncel – 12 km – 590 m de dénivelé – 4 h 30 de Marche – Pique Nique
Jeudi 21 février	Le tour de Marat – 8 km – 100 m de dénivelé – 3 h de marche
Jeudi 28 février	La vallée du Madet – 21 km – 400 m de dénivelé 6 h de marche – Pique Nique

Tous les départs se font de la place de la Conche à 9 h 30 pour assurer le covoiturage
Consulter l'affichage en mairie
Pour tout renseignement, contacter le 04 73 53 70 44

**Remerciements et félicitations à tous les Volorois qui ont participé aux décorations de Noël.
Particuliers et commerçants ont, par leur dévouement, su donner un air de fêtes de fin
d'année à notre bourg. A creuser pour l'année prochaine !
MERCİ**

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes se dote d'un nouveau site internet !

Depuis le 17 septembre 2012, la communauté de communes a mis un nouveau site qui vous permettra de retrouver en ligne toute son actualité en toute simplicité.

4 onglets :

- ❖ **Entreprendre** : qui s'adresse aux entreprises et porteurs de projets.
- ❖ **Découvrir** : qui s'adresse aux curieux et aux touristes.
- ❖ **Vivre** : qui s'adresse aux habitants qui retrouveront ici toute l'information sur les services gérés par la CCPC (écoles, accueil de loisirs, déchets ménagers, SPANC....)
- ❖ **Communauté de communes** : pour tout connaître sur la communauté d'un point de vue institutionnel

N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos remarques pour le faire évoluer. www.pays-courpiere.fr

Et prochainement un nouveau site pour l'office de tourisme !!!

Forum transport scolaire

Retrouver également l'adresse du forum « parents » pour tous ceux qui veulent covoiturer ou mettre en place un pédibus (système de ramassage scolaire à pied géré par les parents.)

<http://chemin-ecole.lebonforum.com/>



PROXI COMMUNIQUE

Je remercie tous les clients, les associations, et collectivités locales qui ont bien voulu me faire confiance et accepter de changer leurs habitudes pour faire vivre mon commerce. Grâce à votre accueil, mes 6 premiers mois d'activité ont été très encourageants. Je profite du début d'année pour rappeler tous les produits et services que je mets à votre disposition :

- épicerie, crèmerie libre service, rayon surgelés,
- fromages et charcuterie d'Auvergne,
- rayon traiteur (dont vous avez pu tester la qualité lors des fêtes de fin d'année),
- fruits et légumes,
- viandes sous vide de producteurs locaux,
- fromages de producteurs locaux selon la saison
- produits de pays : confitures, conserves, escargots, farines, huile de noix, miel, pâtes de fruits, foie gras et confits de canard,
- Chocolats de la Chocolaterie MUSEUR,
- Cartes postales et cartes évènementielles
- Poisson frais chaque jeudi,
- Dépôt de pain de la boulangerie MONDIERE FEDIT chaque après-midi (pendant la période à laquelle la boulangerie ouvre seulement le matin)
- Dépôt de gaz (Gaz Carrefour, Antargaz, Butagaz),
- Livraison de courses à domicile (dans un rayon défini et avec un minimum de commande).

Voici la liste des opérations de l'enseigne PROXI que je vais vous proposer durant le 1^{er} semestre 2013 :

- Du 16 au 20 janvier : opération spéciale Produits de la marque « Grand Jury »
- Du 14 au 18 mars : opération promotionnelle Printemps : 1 appareil à raclette à gagner dans votre magasin
- Du 22 au 26 mai : opération « Bonne fête maman »
- Du 19 au 23 juin : opération « C'est l'été » : 1 appareil photo compact à gagner dans votre magasin

Nous reprendrons également l'activité rôtisserie les samedis et dimanches matin dès le 20 juin (poulets et travers de porc rôtis) et cela jusqu'à mi septembre environ. Je pense également pouvoir vous proposer des glaces dès le début de l'été. Je souhaite à tous une excellente année 2013. De mon côté, j'essayerai d'être au plus proche de vos attentes.

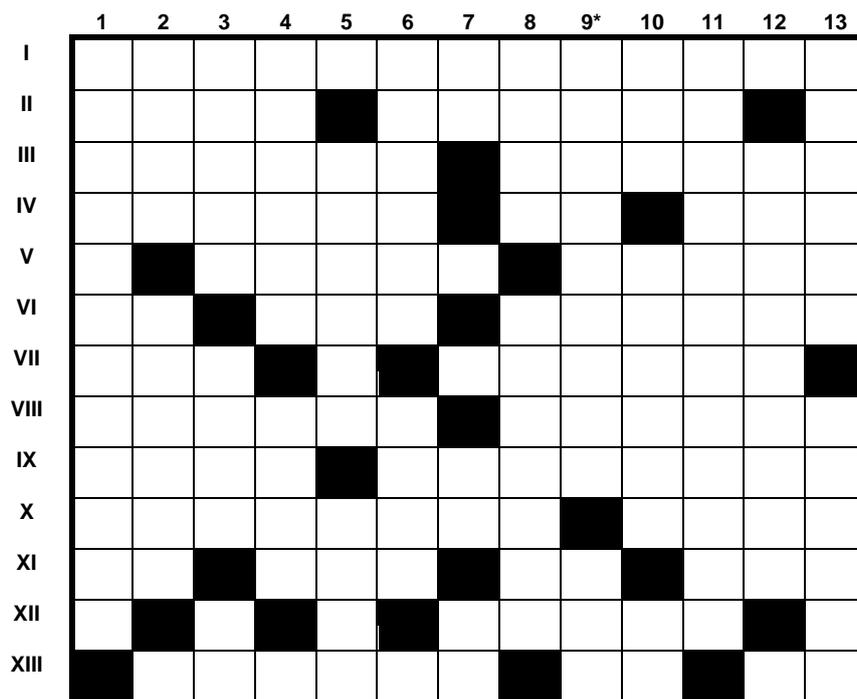
Cathy LEVIGNE

Félicitations à M. Gérard Jeanton dont le travail a été récompensé par l'attribution d'un prix prestigieux en Italie.
Une reconnaissance bien méritée qui souligne la qualité de ses œuvres et honore Vollore Ville
Ses peintures sont visibles à l'Atelier Ocre Rose
village de Toussugières

Mots croisés de Noël :

Horizontalement :

- I – Qui donne une vraie beauté.
 II – Lumière sous charme - Convient.
 III – On y coucha Jésus – Sans vie.
 IV – Elles sonnent Noël – Police – A un pas.
 V – Pour le martinet du Père Noël – Tuniques d'œil.
 VI – Pas toujours divinement – Axe – Empereur sur milliaire.
 VII Explose – Gaga embrouillé.
 VIII – A la cime du sapin – Gonflement.
 IX – Vénus y perdit ses bras – Donnâmes des reflets changeants.
 X – Apprennent - Hume.
 XI – Arrivé – Point de côté – Fin de numéro – Clair pas clair.
 XII – Dans la cheminée le 24.
 XIII – Plein la hotte – Taure – Note.



Verticalement :

- 1 – Ravissement de Noël. 2 – Maman – Essence d'être. 3 – Souffla sur Jésus – Baume de Colombie. 4 – Préparée pour l'imprimerie – Parfum d'algues. 5 – Land allemand – Affluent de la Dordogne. 6 – Grande joie – Diffuse. 7 – Idem– Qui – Devant le Pape. 8 – Fin de jour – Enferma au monastère. 9 – Pas pluriel – Ceinture japonaise. 10 – Souffla sur Jésus – Fleurs d'Océanie – Lac des Pyrénées. 11 Fébrilement. 12 – Sans conviction. 13 – Ville ancienne de Mésopotamie – Ira en justice.

Solution de la grille précédente ;

Horizontalement

- I – Patrimoine
 II – Arrivantes
 III – Noiraud – Or
 IV – OM – Onzième
 V – Rein – Unièmes
 VI – As – Tuner – Ore
 VII – Sert
 VIII – Avenus – Oint
 IX – Sel – Lessivée
 X – Au-delà – Déçu
 XI – Augerolles
 XII – Axes – Nées – As

Verticalement

- 1 – Panoramas – AA
 2 – Aromes – Veaux
 3 – Tri – Déluge
 4 – Riront – Des
 5 – Ivan – Ululer
 6 – Mauzun – Selon
 7 – Ondines – Sale
 8 – IT – Eire – Le
 9 – Neume – Roides
 10 – Es – Émotives
 11 – Oser – Nec
 12 – ER – Secteurs

GYMNASTIQUE

Des cours de gymnastique d'entretien, dispensés par un professeur qualifié, sont organisés

Le mardi de 17 h 15 à 18 h 15 à l'Espace Chignore

Bonne humeur assurée ! Venez nous rejoindre, nombreux et nombreuses.

Renseignements sur place.

CALENDRIER DES ANIMATIONS

Ce document étant publié en décembre 2012, des modifications et ajouts en cours d'année peuvent avoir lieu (animations du marché, des commerçants et campings, du château, concerts de Vollore, ...). Se renseigner régulièrement.

DATE	OU	QUI	QUOI
JANVIER			
Jeudi 3	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Galette des Rois
Vendredi 11 à 19 h	Mairie	Vollorando	Assemblée Générale
Dimanche 13	Espace Chignore	Pétanque	Concours de belote
Samedi 19	Camping de Montbartoux	Montbartoux	Soirée
Samedi 26	Espace Chignore	Comité des fêtes	Assemblée Générale
FEVRIER			
Jeudi 5	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion hebdo
Samedi 16	Espace Chignore	Comité des fêtes	Bannière
Dimanche 24 midi	Salle St Maurice	Comité des fêtes	Grenouilles
MARS			
Samedi 2	Espace Chignore	Pétanque	Repas dansant
Jeudi 7	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion hebdo
Dimanche 10	Espace Chignore	APE	Loto
Samedi 16	Camping de Montbartoux	Montbartoux	Soirée
Dimanche 17	Espace Chignore	ACP Courpière	Théâtre
AVRIL			
Jeudi 4	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion hebdo
Vendredi 5 à 18 h	Mairie	Avec Vollore	Assemblée Générale
Dimanche 7	Salle St Maurice	Saint Maurice	Pieds de cochon
Samedi 20	Camping de Montbartoux	Montbartoux	Soirée
Mardi 30		Comité des fêtes	1 ^{er} mai
MAI			
Jeudi 2	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion hebdo
Dimanche 5	Halle	Marché aux fleurs	
Dimanche 12	Espace Chignore	Club chignore Age d'or	Tripes
Samedi 18	Camping de Montbartoux	Montbartoux	Soirée
Dimanche 19	Espace Chignore	Pompiers	Moules Frites
JUIN			
Jeudi 6	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion hebdo
Samedi 8		Comité des fêtes	Voyage
Samedi 15	Salle St maurice	Saint-Maurice	Gala
Dimanche 16	Espace Chignore	Pétanque	Concours
Jeudi 20		Chignore Age d'Or	Voyage
Samedi 22	Camping de Montbartoux	Montbartoux	Soirée musicale

CARNET VOLLOROIS

Mariage

- Marylène GAILLANT et Didier CHATELET, le 24 novembre 2012

Nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Décès

- Maurice Mary Jean MATHIAS, le 22 octobre à Piraud (Vollere Ville)

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille

VOLLORE PRATIQUE

MAIRIE

Nouvelle adresse :

Rue de la Grande Chaussade 63120 VOLLORE VILLE

Tél : 04 73 53 70 16

Courriel : mairie.vollere.ville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi : 9 h -11 h 30

Du lundi au jeudi : 14 h - 17 h – le vendredi 14 h – 16 h 30

AGENCE POSTALE

Mardi – Jeudi – Vendredi : de 9 h à 12 h

Mercredi – Samedi : de 9 h 30 à 12 h

BIBLIOTHEQUE

Adresse : Rue de la Tourelle 63120 VOLLORE VILLE

Téléphone (répondeur) :04 73 80 78 40

Horaires : Le mercredi, de 14 h 30 à 16 h 30

Le samedi, de 10 h à 12 h

- 15 SAMU
- 17 GENDARMERIE
- 18 POMPIERS